

LES ENFANTS DE LA RUE À BRAZZAVILLE ÉDUCATION, FAMILLE ET STRATÉGIES DE SURVIE

Jean-Paul TOTO *

En 1990, le Congo est parmi les pays les plus urbanisés d'Afrique noire ; son taux d'urbanisation de 57 % devrait atteindre 65 % en 2000, si la croissance de la population urbaine continue au rythme de 5 % par an et celle de la population rurale au rythme de 1,2 %. Cette urbanisation s'accompagne d'un phénomène nouveau : celui des enfants et des jeunes de la rue.

Malgré leur extrême dénuement (argent, emploi, logis, famille), les enfants de la rue adoptent des stratégies de survie en relation non seulement avec leur cadre socioculturel d'origine (famille, niveau scolaire des parents), mais avec leur propre niveau scolaire.

La scolarisation ne permet plus l'amélioration du statut socio-économique. L'éducation, moderne ou traditionnelle, ne semble pas un facteur de contrôle de ce phénomène qui s'étend de façon préoccupante en dépit de nombreuses mesures. Quelle place et quel rôle la scolarisation et l'éducation familiale jouent-elles ? Quels

etc.). Aucune structure ne sert de relais entre l'école et la famille. Les organismes de socialisation, des secteurs public ou privé, sont peu développés et il n'existe pas d'associations de loisirs pour les jeunes ; les enfants se retrouvent seuls face aux nombreuses tentations de la ville.

Près de la moitié (48 %) des enfants de la rue manifestent la volonté de revenir à l'école si l'occasion et les moyens matériels leur en étaient offerts¹. Comme le reste de la société, ce milieu marginal idéalise l'école et y voit le seul moyen d'une réussite socio-économique.

TABLEAU I
Évolution du budget de l'éducation au Congo de 1960 à 1987
(en millions de francs CFA)

Année	Budget
1960	988
1965	1 654
1970	4 223
1975	10 537
1980	21 123
1981	24 389
1982	32 474
1983	38 369
1984	41 033
1985	49 322
1986	40 258
1987	36 227

Source : ministère des Finances, 1990.

Avant de rompre avec leur milieu familial, les enfants de la rue sont déjà en situation patente d'échec scolaire ; ils estiment qu'ils n'ont pas bénéficié du soutien pédagogique de leurs parents (76 %) ou de leur soutien matériel (67 %) ; à partir de 1986, l'État restreint le budget de l'éducation (tabl. I) et certaines familles ne peuvent assumer ces nouvelles charges (tenues scolaires, assurance).

Sur le marché du travail, les enfants de la rue sont handicapés par leur faible

enfants de la rue, pris en charge par les Centres d'observation et de resocialisation, créent de petits ateliers d'artisanat où ils prennent des apprentis, avec l'appui de certaines organisations non gouvernementales ; Cette forme d'éducation permet un transfert progressif de connaissances limitées mais nécessaires.

1.2. Éducation pour la vie et carences de l'école : une idéologie à deux vitesses

Au Congo, la place de l'école dans la socialisation et l'éducation de l'enfant est indéniable malgré la nette incapacité du système éducatif à assumer ce rôle avec efficacité. La scolarisation systématique ne garantit plus un emploi rémunéré.

Les abandons scolaires féminins sont à relier au nombre important de grossesses en cours de scolarisation (LALLEMANT et JOURDAIN, 1985). La plupart des jeunes filles ont leur premier enfant avant d'avoir atteint vingt ans, âge autour duquel, plus de la moitié d'entre elles ont leur second enfant (DUBOZ, 1979). Cela indique le faible transfert de connaissances pratiques opéré par l'école. Les exemples des carences de l'école pour préparer et pour éduquer les populations à la vie communautaire pourraient être multipliés.

2. ÉDUCATION FAMILIALE ET ENFANTS DE LA RUE À BRAZZAVILLE

Presque les deux tiers des enfants de la rue sont natifs de Brazzaville (tabl. II). La plupart des enfants sont issus de familles nombreuses (6,7 enfants en moyenne par famille, tabl. III) que les contraintes économiques fragilisent. Les deux tiers des parents (74 %) ont un niveau scolaire primaire, ils sont en majorité salariés et leurs revenus sont modestes.

TABLEAU II

Durée d'installation à Brazzaville des enfants de la rue selon le lieu de naissance

Durée d'installation à Brazzaville	Lieu de naissance				
	Brazzaville	Autres villes	Régions rurales	ND	Total
moins d'un an	6	2	3	5	16
1-2 ans	6	17	11	5	39
3-4 ans	4	20	8	2	34
5 ans et plus	29	19	29	7	84
Depuis la naissance	221	-	-	-	221
ND	-	5	1	7	13
Total	266	63	52	26	407

Source : Enquête sur les enfants de la rue, 1990

TABLEAU III
Nombre de frères et de sœurs des enfants de la rue à Brazzaville

Nombre de frères et sœurs	Effectif	Pourcentage
0-1	13	3
2-3	69	18
4-5	105	27
6-7	112	29
8-9	61	16
10 et plus	25	6
Total connu	385	100
Inconnu	22	
Nombre moyen de frères et sœurs	5,7	
<i>Source : Enquête sur les enfants de la rue, 1990</i>		

Les conditions d'urbanisation et les nouveaux modes de pensée et d'agir modifient davantage les comportements matrimoniaux de la femme que ceux de l'homme (ANTOINE et NANITELAMIO, 1988). La relation extra-conjugale permet à celle-ci de mieux sauvegarder une certaine indépendance à l'égard du partenaire et de sa famille que l'union légale ou coutumière (tabl. IV) ; ces nouvelles relations placent parfois la femme en situation officieuse de polygamie. Certaines s'efforcent de compléter des relations trop matérielles par d'autres plus gratifiantes ou plus sentimentales (socialement et sexuellement) ².

TABLEAU IV
Indicateurs matrimoniaux féminins à Brazzaville

Indicateur		Pourcentage
Femmes	20-24 ans	52 %
n'étant pas	25-29 ans	39 %
en union à	40-44 ans	33 %
Mères célibataires à 15-19 ans		16 %
<i>Source : Recensement général de la population, 1984.</i>		

Les enfants adultérins, généralement confiés à des parents nourriciers, deviennent des enfants de la rue ; seulement 30 % de ces derniers sont orphelins de père ou de mère et 4 % ont perdu leurs deux parents (tabl. V). À Talangai, un arrondissement de Brazzaville, sur 4 947 naissances déclarées à l'état civil, 3 394 (69 %) le sont hors union. Du fait des multiples partenaires de la mère, des enfants

2. - Une expression populaire illustre cette situation : *les trois « c »* (le chic, le chèque et le choc).

ont deux ou trois « pères » et la paternité se réduit de plus en plus à une simple présomption.

TABLEAU V
Âge des enfants au moment du décès des parents

Âge de l'enfant au décès du parent	Un parent décédé		Les deux décédés	
	Père	Mère	Père	Mère
0-4 ans	15	10	7	7
5-9 ans	7	5	3	3
10-14 ans	24	11	4	7
15 ans et plus	17	8	3	
Âge inconnu	3	3	1	1
Total	66	37	18	

Source : Enquête sur les enfants de la rue, 1990.

À un moment ou à un autre, plus de la moitié des parents des enfants de la rue ne cohabitent pas (tabl. VI). Trop souvent, ceux qui cohabitent n'assument pas leurs responsabilités parentales (POATY, 1979). La dissolution accélérée des couples et la manière dont les jeunes conçoivent leur futur rôle de parent expliquent les enfants de la rue mieux qu'un phénomène de délinquance qui ne relève donc pas de la répression des enfants, mais de l'éducation des parents.

TABLEAU VI
Répartition des enfants de la rue selon la résidence des parents à différents moments de la vie de l'enfant

Situation des parents		Effectif	Pourcentage
Ne vivent pas dans la même maison	À la naissance de l'enfant	42	10 %
	Cinq après la naissance	112	28 %
	Au moment de l'enquête	246	61 %
Ne vivent pas dans la même localité	Au moment de l'enquête	188	46 %

Source : Enquête sur les enfants de la rue, 1990.

La répression de la délinquance des enfants de la rue creuse davantage le fossé social sans se préoccuper de l'illégalité des enfants abandonnés, adultérins ou incestueux, des jeunes filles prostituées, des enfants qui se droguent ou qui travaillent, etc. La sauvegarde de l'enfance passe par la valorisation de l'éducation.

3. STRATEGIES POUR L'ACTION

La prise en compte des dimensions sociales, culturelles et économiques du phénomène des enfants de la rue doit conduire à trois types d'intervention :

- la collecte de l'information, la sensibilisation des autorités et du public à travers le développement de la recherche-action ;
- l'adaptation des principaux supports juridiques, législatifs et administratifs à l'évolution du phénomène ;
- le renforcement des capacités nationales d'intervention et l'encouragement des initiatives multilatérales.

Ces mesures devraient éclairer les orientations et soutenir l'action pour une plus grande cohérence dans la réinsertion sociale des enfants ; surtout, elles devraient prévenir leur fuite de leur famille.

CONCLUSION

Au Congo, jusqu'à une époque relativement récente, le rôle fondamental de l'école est affirmé et sa fréquentation devient une fin en soi au lieu de préparer à la vie. Peu à peu, plusieurs phénomènes remettent en cause cette image et révèlent la désagrégation des valeurs fondamentales qui articulent la société, la famille et